

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 985

4 avril 2016

SOMMAIRE

ACS, Aviation Consultants & Services S.A.	47238	MCE Finance S.à r.l.	47234
AEW Europe Global Lux S.à.r.l.	47238	Melbilux S.A. SPF	47277
AH Courtage en Assurances	47240	Memora 2 S.à r.l.	47272
A.J.T. S.à.r.l.	47236	MNA Finance S.à r.l.	47234
Alucard Finance Holding S.A.	47236	Multimmo S.A.	47235
AluK S.A.	47239	Nanna II S.C.A.	47280
Augentius (Luxembourg) S.A.	47239	Neovara European Mezzanine Partners 2003- D S.à r.l.	47241
Aurione S.A.	47239	Netza 2 S.A.	47268
Aurione S.A.	47239	NFI Luxco S.C.A.	47280
circum s.a.	47240	Onesubsea Lux NOK S.à r.l.	47234
Fachmaart Robert Steinhäuser	47279	PLT VII Holdco S.à r.l.	47252
Germag Immo S.A.	47238	Prudent Enhanced Yield S.A.	47241
Graser & Herr Courtiers s.à r.l.	47240	Remora Luxco I	47236
Guardinvest Capital S.A.	47238	Remora Luxco II	47236
Health Valley S.à r.l.	47273	ReSeen Productions S.A.	47237
Herald International Participations S.A.	47268	Retinne23 S.A.	47277
Horses One S.à r.l.	47235	Royal Boissons S.à r.l.	47236
Ilim Holding Luxembourg S.à r.l.	47237	Soveria S.à r.l.	47234
IMG S.à r.l.	47235	Trimark S.A.	47237
Immo 55 S.A.	47235	T.T.V. Finances S.A.	47261
Immo-Bijoux S.A.	47237	Vive les Mariés Sarl	47235
Insitor Impact	47235	WATT1815 S.A.	47240
I.T.C. Brockmans S.à r.l.	47237	WHF S.A.	47240
La Briere S.A.	47234	Win-Win S.A.	47240
Lambda-Group S.A.	47234	XBT HOLDING S.A.	47238

La Briere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 182.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016066135/9.
(160028486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Lambda-Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 1, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 147.407.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016066138/9.
(160028164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

MCE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 186.506.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016066192/9.
(160027884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

MNA Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 182.654.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016066201/9.
(160027885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Onesubsea Lux NOK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 120.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 181.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016066253/9.
(160027742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Soveria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 36, rue Raymond Poincaré.
R.C.S. Luxembourg B 136.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016066382/9.
(160028072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Multimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 1, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 140.475.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016066216/9.
(160028161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Vive les Mariés Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen, 1, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 104.833.

—
Les Comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016066457/9.
(160028156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Insitor Impact, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4949 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 170.979.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016066078/9.
(160027840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

IMG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 183.241.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016066067/9.
(160028430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Immo 55 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 1, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 138.626.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016066070/9.
(160028167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Horses One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 36, rue Raymond Poincaré.
R.C.S. Luxembourg B 160.009.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016066048/9.
(160028078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Remora Luxco I, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 316.056,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 144.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2016070640/12.

(160033913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Remora Luxco II, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 316.056,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 144.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2016070641/12.

(160033919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Royal Boissons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1365 Luxembourg, 93, Montée Saint Crépin.
R.C.S. Luxembourg B 42.804.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 février 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016070648/10.

(160033681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

A.J.T. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 26-30, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 68.980.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016067753/10.

(160030874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Alucard Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 97.859.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016067806/10.

(160031181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Trimark S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 42.639.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LMS SERVICES S.A R.L
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL
Signature

Référence de publication: 2016070738/13.

(160034139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

ReSeen Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7618 Larochette, 17, Leedebach.
R.C.S. Luxembourg B 185.046.

Les comptes annuels pour la période du 27 février au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067853/11.

(160030714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

I.T.C. Brockmans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 169.148.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016066056/10.

(160027838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Ilim Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: CHF 50.450.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 123.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2016066066/10.

(160027844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Immo-Bijoux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 24, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 104.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2016066072/10.

(160028532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

XBT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Roost, 3, op der Poukewiss.
R.C.S. Luxembourg B 191.313.

The annual accounts as at 31 December 2014 and its notes are deposit at the trade register of Luxembourg

Suit la traduction française de ce qui précède:

Le bilan au 31 décembre 2014 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016070766/11.
(160033854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

ACS, Aviation Consultants & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 93, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 76.152.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016070814/11.

(160034722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

AEW Europe Global Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 194.032.

Les comptes annuels pour la période du 9 décembre 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 février 2016.

Référence de publication: 2016070817/11.

(160034390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

Guardinvest Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 134.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.01.2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2016070992/11.

(160034557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

Germag Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 151.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2016070999/10.

(160034322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

Aurione S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 61.886.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.
19, rue de la Gare
L-3237 BETTEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2016073860/13.

(160037948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Aurione S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 61.886.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.
19, rue de la Gare
L-3237 BETTEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2016073861/13.

(160037956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

AluK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 169.455.

La société a été constituée par acte notarié en date du 30 mai 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1755 du 12 juillet 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 Août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALUK S.A.
Signature

Référence de publication: 2016073813/14.

(160038173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Augentius (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 150.673.

Les comptes annuels de la société au 30 Septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Augentius (Luxembourg) S.A.
Duncan Smith
Administrateur

Référence de publication: 2016073823/14.

(160038494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

WHF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 27-29, rue notre Dame.
R.C.S. Luxembourg B 49.721.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016073775/10.

(160037764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Win-Win S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Pierre Federspiel.
R.C.S. Luxembourg B 87.969.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016073777/10.

(160037763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

circum s.a., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 45.999.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.
19, rue de la Gare
L-3237 BETTEMBERG
Signature

Référence de publication: 2016073793/13.

(160038498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

WATT1815 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 176.584.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016073774/10.

(160037390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

**AH Courtage en Assurances, Société à responsabilité limitée,
(anc. Graser & Herr Courtiers s.à r.l.).**

Siège social: L-3921 Mondrange, 54, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2016073833/11.

(160038265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Neovara European Mezzanine Partners 2003-D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.795.

Les comptes annuels au 18 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064681/9.

(160026489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Prudent Enhanced Yield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 203.066.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

PRUDENT GLOBAL ADVISERS LLC, with registered office at 160 Greentree Drive, suite 101, Dover, DE 19904, (U.S.A.), registered with the trade and companies' register of Delaware (U.S.A.);

Here represented by Me Jonathan BURGER, Avocat à la Cour, with professional address at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 23rd, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the officiating notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, acting as founding shareholder, has requested the officiating notary to state as follows the articles of incorporation of a Luxembourg société anonyme which is hereby incorporated:

Art. 1. Form, Corporate Name.

1.1 There is hereby formed a Luxembourg société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), and by the present articles of incorporation (the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitization, as amended (the "Securitization Law").

1.2 The Company exists under the name of "Prudent Enhanced Yield S.A.".

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Corporate Object.

3.1 The corporate object of the Company is to act as an acquisition and/or an issuing entity in the context of one or several securitization operations governed by and under the Securitization Law.

3.2 The Company may enter into any transaction by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to claims or assets, including loans, receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by itself or by another entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

3.3 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

(a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word) or receivables issued or originated by international institutions or organizations, sovereign states, banks, public and private companies;

(b) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Directors shall approve at such time;

(c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitization Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge, assignment or other means over the assets and rights held by the Company;

(d) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions and repo agreements;

(e) lend funds, including those resulting from loans and/or bond issues, to its subsidiaries, its affiliates and to any other company;

(f) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;

(g) issue bonds, notes or any other form of debt securities (including by way of unsecured profit participating notes) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company. Such securities shall be issued by way of private placement, in a manner which will not require the Company to obtain a license under article 19 of the Securitization Law;

(h) enter into arrangements with third parties in order to ensure the necessary liquidity for the operations of the Company, including in particular for the service of securities issued and the acquisition and assumption of risks, including through the entry into liquidity facility arrangements;

(i) open bank accounts with banks; and

(j) appoint third parties to provide certain corporate services, in particular with respect to administration and management services.

3.4 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Limited recourse, Subordination and Non petition.

5.1 The rights of shareholders are limited to the assets of the Company after payment of all other creditors, investors or holders of other securities. Any claims which the shareholders may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors, investors and holders of other securities may have. No shareholder may (i) petition for bankruptcy of the Company or, except as provided for under Article 26 hereof, request the opening of any other collective or reorganization proceedings against the Company or (ii) seize any assets of the Company, unless so required by law.

5.2 In accordance with article 64 of the Securitization Law, any investor (the "Investor") in, and any creditor of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company agrees not to (i) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganization proceedings against the Company or (ii) seize any assets of the Company.

Art. 6. Compartments.

6.1 The Board of Directors is entitled to create one or more compartments, each corresponding to a separate part of the Company's estate.

6.2 The rights of holders of instruments issued in respect of a compartment and the rights of creditors that relate to or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are limited to the assets of that compartment.

6.3 Subject to Article 6.6. below, the assets of each compartment are exclusively available to satisfy the rights of the holders of instruments issued in respect of that compartment and the rights of creditors that have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

6.4 Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the instruments issued in respect of a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets in such compartment, the Board of Directors may allocate such assets to another compartment or to the general estate of the Company.

6.5 The Board of Directors (or its delegate) shall establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purpose of ascertaining the assets affected to each compartment, such accounting records to be conclusive evidence of the assets contained in each compartment in the absence of manifest error.

6.6 Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the Board of Directors between the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.

6.7 The liquidation of a compartment may be decided by the Board of Directors.

6.8 The Board of Directors is authorized to transfer assets from one compartment of the Company to another compartment of the Company provided that all claims made by creditors, investors or holders of other securities to the compartment of

the Company have been satisfied in full. Such transfers and the allocation of assets will be binding on the investors and creditors of each relevant compartment on the basis of the accounting records of the Company.

Art. 7. Capital. The subscribed share capital of the Company is set at thirty seven thousand five hundred U.S. Dollars (USD 37,500.-), divided into three hundred seventy five (375) shares with a par value of one hundred U.S. Dollars (USD 100.-) each, fully paid up (by 100 %) (the "Shares" or individually the "Share").

Art. 8. Form of the Shares.

8.1 The shares are in registered form (actions nominatives).

8.2 A share register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Art. 9. Classes of Shares.

9.1. Shares to be issued within the framework of Article 6 of the Articles may be of different classes as the Board of Directors shall determine.

9.2. Each share of each class of shares shall confer upon its holder the right to one vote under the conditions laid down in Article 23 of the Articles.

Art. 10. Payment of Shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

Art. 11. Modification of capital.

11.1 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

11.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law in accordance with articles 49-2 ff. of the 1915 Law.

Art. 12. Registered or Bearer Form. The Company may issue bonds, commercial paper, notes, promissory notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, commercial paper, notes, certificates or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Art. 13. Board of directors.

13.1 The Company must be managed by the Board of Directors consisting of at least three members (the "Directors" and each a "Director") who need not be shareholders. Each Director must be a natural person. However, in case the Company is established by a Sole Shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company can be managed by a Board of Directors consisting of one Director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholders.

13.2 The Directors are appointed by the general meeting of shareholders or by the Sole Shareholder as the case may be for a period not exceeding six years and are reeligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders or by the Sole Shareholder. A Director will remain in function until his successor has been appointed (subject always to the restrictions set out in Article 13.1 above). In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election. In case a legal entity is appointed Director, such legal entity shall designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

13.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement, or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 14. Meetings of the board of directors.

14.1 All decisions of the Board of Directors shall be taken at a meeting of the Board of Directors held in Luxembourg. Attendance at a meeting of the Board of Directors by use of video conferencing equipment or conference call shall be allowed.

14.2 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing in Luxembourg and signed by all directors in person in Luxembourg. Such approval may be in a single or in several separate means of documents sent from Luxembourg either by fax, e-mail, telegram or all other electronic communication. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Board of Directors, duly convened.

14.3 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

14.4 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. A convening notice for any meeting of the Board of Directors shall be sent to all the members of the Board of Directors in writing, or by fax or e-

mail, at least three calendar days before the date of the meeting except (i) in case of urgency or (ii) if all the Directors are present or represented at the meeting and waive the convening formalities or (iii) if all the Directors waive the convening formalities in writing, or by fax or email, at or prior to the meeting. Furthermore, no specific convening notice shall be required for meetings of the Board of Directors to be held on dates previously scheduled and determined by the Board of Directors.

14.5 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

14.6 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

14.7 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 15. General powers of the board of directors.

15.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

15.2 The Board of Directors is authorized to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitization Law and in such manner as the Board of Directors deems appropriate as well as, for the avoidance of doubt, in accordance with the terms and conditions of the securities issued by the Company in the context of the Securitization of the relevant assets.

Art. 16. Delegation of powers.

16.1 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

16.2 Subject to article 16.1 above, the Board of Directors may confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 17. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of two Directors, or by the signature of the sole Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated, but only within the limits of such power.

Art. 18. Independent Auditor.

18.1 The accounts of the Company are audited by one or more registered independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) appointed by the Board of Directors.

18.2 The registered independent auditor(s) is/are appointed for a determined period amongst the auditors registered with the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

18.3 The registered independent auditors are re-eligible.

Art. 19. Conflict of interests.

19.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has an interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm, provided that paragraph 19.3 is complied with.

19.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

19.3 In the event that any Director of the Company may have any opposing interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board of Directors such opposing interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

19.4 By way of derogation from the precedent paragraph, in case there is only one Director, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its sole director having an interest opposing with that of the Company.

19.5 The provisions of the preceding paragraphs do not apply to decisions of the Board of Directors concerning day-to-day operations entered into under normal conditions.

Art. 20. Powers of the sole shareholder / General Meeting of shareholders.

20.1 The Company may have a Sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

20.2 If there is only one shareholder, that Sole Shareholder shall assume all powers conferred to the general meeting of shareholders and shall take the decision in writing.

20.3 In the event of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

20.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five days before the date of the meeting.

20.5 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

20.6 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. For the calculation of the quorum, only the forms received by the Company three days prior to the general meeting of shareholders they relate to shall be taken into account.

20.7 The shareholders are entitled to participate in the meeting by teleconference or by way of telecommunications allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means of communication must comply with technical features guaranteeing effective participation in the meeting whereof the deliberations are transmitted on a continuous basis.

20.8 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

20.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the form prescribed by these Articles and by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third (2/3) majority of the shareholders present or represented.

20.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 21. Place and Date of the annual General Meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on October 31st of each year at 2.00 p.m. If such day is a Saturday, Sunday or a public holiday, the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

Art. 22. Other General Meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent ten per cent (10%) of the capital of the Company.

Art. 23. Votes. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Art. 24. Financial year.

24.1 The financial year of the Company begins each year on the 1st July and ends on the 30th June of the following year.

24.2 The Board of Directors shall draw up the balance sheet and the profit and loss account. It shall submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the independent auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 25. Distribution of profits.

25.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth (1/10) of the capital of the Company.

25.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

25.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 26. Dissolution, Liquidation.

26.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders adopted in accordance with the procedure applicable to the amendment of the Articles or by a decision of the Sole Shareholder.

26.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders.

26.3 If no liquidators are appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, the Directors shall be deemed to be liquidator(s) vis-à-vis third parties.

Art. 27. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitization Law.

Transitional provisions

The first financial year shall commence since the date of incorporation and close on June 30th, 2016.

Subscription and liberation

All the three hundred seventy five (375) shares representing the capital have been entirely subscribed by PRUDENT GLOBAL ADVISERS LLC, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of thirty seven thousand five hundred U.S. Dollars (USD 37,500.-) is as from now on at the free disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand three hundred fifty Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entirety of the subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The Company's address is set at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are elected as Directors:

- Mr. Dennis KLEMMING (Chairman), born on 7 April 1962 in Stockholm, Sweden, residing professionally at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Giovanni CATALDI, born on 20 April 1974 in Sao Paulo, Brazil, residing professionally at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Alfred A. NEIMKE, born on 28 June 1958 in Vallendar, Germany, residing professionally at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Jonathan BURGER, born on 7 September 1979 in Thionville, France, residing professionally at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Directors are appointed until the end of the annual general meeting to be held in 2020 in order to approve the annual accounts as of June 30th, 2020.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

PRUDENT GLOBAL ADVISERS LLC, ayant son siège social au 160 Greentree drive, Suite 101, Dover, DE 19904 (Etats-Unis d'Amérique), inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Delaware (Etats-Unis d'Amérique);

ici représentée par Maître Jonathan BURGER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 23 décembre 2015,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en qualité d'associé fondateur, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme luxembourgeoise à constituer:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination sociale.

1.1 Par la présente, il est constitué une société anonyme luxembourgeoise (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts"). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ci-après la "Loi Titrisation").

1.2 La Société existe sous la dénomination de "Prudent Enhanced Yield S.A."

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société (l'"Actionnaire Unique") ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. La décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est d'agir comme organisme d'acquisition et/ou organisme d'émission dans le contexte d'une ou plusieurs opération(s) de titrisation régie(s) par et sujette(s) à la Loi Titrisation.

3.2 La Société pourra conclure toute opération par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances ou des actifs, parmi lesquels des prêts, des créances, des autres actifs ou obligations de tiers ou inhérents à tout ou à partie des activités exécutées par des tiers. L'acquisition ou la prise de ces risques par la Société sera financée par l'émission de titres par elle-même ou par une autre entité dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou assumés par la Société.

3.3 Nonobstant la généralité de ce qui précède, la Société peut en particulier:

a) souscrire à ou acquérir de toute autre manière appropriée tous titres ou instruments financiers (au sens le plus large) ou créances émis par des ou issus de institutions internationales ou des organisations, Etats souverains, banques, sociétés publiques ou privées;

b) vendre, transférer, céder, nantir ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour une rémunération telle que le Conseil d'Administration approuvera de temps à autre;

c) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelque façon que ce soit tous ses actifs, titres ou autres instruments financiers et accorder, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, toutes sortes de garanties ou sûretés, sous forme d'hypothèque, gage, nantissement, transfert de propriété ou autre sur les actifs et droits de la Société;

d) dans le cadre de la gestion de ses biens, conclure des opérations de prêt de titres et de mise en pension (repos);

e) prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société;

f) conclure et exécuter des opérations sur des produits dérivés (incluant, de manière non-exhaustive, des contrats d'échange (swaps), des contrats à terme (futures), des contrats à terme de gré à gré (forwards) et des options) et toutes opérations similaires;

g) émettre des obligations ou toute autre forme de titres représentatives de dette (y inclus sous forme de prêt participatif) ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou assumés par la Société. Ces titres seront émis par placement privé, de telle sorte que la Société ne devra pas obtenir autorisation sous l'article 19 de la Loi Titrisation;

h) conclure des conventions avec des tiers afin d'assurer la nécessaire liquidité pour les opérations de la Société, dont en particulier pour servir les titres émis et l'acquisition et la prise de risques entre autres par la conclusion de conventions de prêts de liquidité;

i) ouvrir des comptes bancaires auprès d'une banque et

j) nommer des tiers fournissant certains services administratifs, en particulier en ce qui concerne les services d'administration et de gestion.

3.4 La Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Recours limité, Subordination et Renonciation d'agir en faillite.

5.1 Les droits des actionnaires sont limités aux actifs de la Société après le paiement de tous les autres créanciers, investisseurs ou détenteurs d'autres titres. Tous les droits que pourraient avoir les actionnaires contre la Société (en cette capacité) sont subordonnés à tous les droits que tous les créanciers, investisseurs ou détenteurs d'autres titres pourraient avoir. Aucun actionnaire ne peut (i) assigner la Société en faillite ou, excepté le cas prévu sous l'article 26 ci-dessous, requérir l'ouverture de toute autre procédure collective ou de réorganisation à l'encontre de la Société ou (ii) saisir les actifs de la Société, sauf en cas d'obligation légale.

5.2 Conformément à l'article 64 de la Loi Titrisation, tout investisseur (l'"Investisseur") dans et tout créancier de la Société ainsi que toute personne qui se trouve dans une relation contractuelle avec la Société consent à (i) ne pas assigner la Société en faillite ou requérir l'ouverture de toute autre procédure collective ou de réorganisation à l'encontre de la Société ou (ii) saisir les actifs de la Société.

Art. 6. Compartiments.

6.1 Le Conseil d'Administration est autorisé à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

6.2 Les droits des détenteurs de titres émis en relation avec un compartiment et les droits des créanciers qui ont trait ou qui sont nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment.

6.3 Sous réserve de l'article 6.6 ci-dessous, les actifs de chaque compartiment servent exclusivement à satisfaire les droits des détenteurs de titres émis en relation avec ce compartiment et les droits de créanciers qui sont nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

6.4 Nonobstant ce qui précède, si, après le rachat ou le remboursement en entier des instruments émis en relation avec un compartiment et après avoir rempli entièrement et terminé toutes les obligations de la Société à l'égard des créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment, des actifs subsistent dans un tel compartiment, le Conseil d'Administration peut attribuer ces actifs à un autre compartiment ou au patrimoine général de la Société.

6.5 Le Conseil d'Administration (ou son délégué) devra établir et maintenir des documents comptables séparés pour chaque compartiment de la Société aux fins d'identifier les actifs attribués à chaque compartiment, ces documents comptables constituant des preuves déterminantes des actifs contenus dans chaque compartiment en l'absence d'erreur manifeste.

6.6 Les créances qui ne sont pas nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment particulier, peuvent être payées à partir du patrimoine général de la Société ou peuvent être réparties par le Conseil d'Administration entre les compartiments de la Société sur une base proportionnelle aux actifs de ces compartiments ou sur toute autre base qui pourrait être considérée plus appropriée.

6.7 La liquidation d'un compartiment peut être décidée par le Conseil d'Administration.

6.8 Le Conseil d'Administration est autorisé à transférer des actifs d'un compartiment de la Société à un autre compartiment de la Société, pourvu que toutes les créances des créanciers, investisseurs ou porteurs d'autres titres envers le compartiment de la Société aient été entièrement satisfaites. Ces transferts et répartitions d'actifs s'imposeront aux investisseurs et aux créanciers de chaque compartiment concerné sur la base des documents comptables de la Société.

Art. 7. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-sept mille cinq cents U.S. Dollars (37.500,- USD), divisé en trois cent soixante-quinze (375) actions d'une valeur nominale de cent U.S. Dollars (100,- USD) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %) (les "Actions" ou individuellement l'«Action»).

Art. 8. Nature des actions.

8.1. Les actions sont uniquement nominatives.

8.2. Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre devra contenir le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions détenues par lui, le montant payé sur chaque action et la cession d'actions et les dates de pareilles cessions. La propriété des actions sera établie par l'enregistrement dans ce registre.

Art. 9. Catégories d'actions.

9.1. Les actions à émettre dans le cadre de l'Article 6 des Statuts peuvent être de différentes catégories telles que déterminées par le Conseil d'Administration.

9.2. Chaque action de chaque catégorie d'actions confère à son titulaire une voix dans les conditions déterminées à l'Article 23 des Statuts.

Art. 10. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera de temps à autre. Tout versement appelé s'imputera à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 11. Modification du Capital.

11.1 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

11.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi en conformité avec l'article 49-2 et suivants de la Loi de 1915.

Art. 12. Nominatif ou au porteur. La Société pourra émettre des obligations, des billets de trésorerie, des billets à ordre ou autres titres représentatifs de dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, billets de trésorerie, billets à ordre, certificats ou autres titres représentatifs de dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Art. 13. Conseil d'administration.

13.1. La Société doit être administrée par un conseil d'administration composé au moins de trois administrateurs (les "Administrateurs" et chacun un "Administrateur") qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Chaque Administrateur devra être une personne physique. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un Actionnaire Unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

13.2. Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique le cas échéant pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique. Un Administrateur restera en fonction jusqu'à ce que son successeur aura été nommé (toujours sous réserve des restrictions prévues à l'article 13.1 ci-dessus). Si un Administrateur est élu sans indication de la durée de son mandat, il sera réputé avoir été élu pour six ans à partir de la date de son élection. Si une personne morale est nommée administrateur, celle-ci sera tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Celle-ci ne pourra révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

13.3. En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de démission ou pour une autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour remédier à cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires laquelle sera mandatée de ratifier cette élection.

Art. 14. Réunions du conseil d'administration.

14.1 Toute décision du Conseil d'Administration devra être prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg. La participation à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence et de conférence téléphonique est autorisée.

14.2 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit au Luxembourg et signées en personne au Luxembourg par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis à partir du Luxembourg par fax, email, télégramme ou tout autre moyen de communication électronique. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

14.3 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par un Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

14.4 Les réunions du Conseil d'Administration se feront sur convocation par le Président ou par un Administrateur. Les convocations pour toute réunion du Conseil d'Administration devront être envoyées à tous les membres du Conseil d'Administration par écrit, ou par fax ou par e-mail, au moins trois jours calendrier avant la date de la réunion sauf (i) en cas d'urgence ou (ii) si tous les Administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion et renoncent aux formalités de convocation ou (iii) si tous les Administrateurs renoncent aux formalités de convocation par écrit, ou par fax ou par e-mail, lors ou avant la réunion. En outre, une convocation particulière ne sera pas nécessaire pour des réunions du Conseil d'Administrations à tenir à des dates précédemment fixées et déterminées par le Conseil d'Administration.

14.5 Le Conseil d'Administration ne peut valablement se réunir et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

14.6 Tout Administrateur pourra agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur en tant que mandataire. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

14.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration devront être signés par tous les Administrateurs présents à la réunion. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 15. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

15.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

15.2 Le Conseil d'Administration est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi Titrisation et d'une manière telle que le Conseil d'Administration considère comme appropriée ainsi que, afin d'éviter tout doute, conformément aux modalités des titres émis par la Société dans le contexte de la titrisation des actifs concernés.

Art. 16. Délégation de pouvoirs.

16.1. Les pouvoirs relatifs à la gestion journalière et des affaires de la Société et la représentation relative à cette gestion journalière pourra être déléguée à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, actionnaire ou non, agissant seule ou conjointement. Leur nomination, leur révocation ainsi que leurs pouvoirs seront déterminés par une résolution des membres du Conseil d'Administration.

16.2. Sous réserve de l'article 16.1 ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous dirigeants et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 17. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou par la signature de l'Administrateur unique ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Réviseur d'entreprises.

18.1 Les comptes de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) indépendant(s) nommé(s) par le Conseil d'Administration.

18.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprise agréé(s) indépendant(s) est ou sont nommé(s) pour une période déterminée parmi les réviseurs d'entreprises agréées auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

18.3 Les réviseurs d'entreprises agréés indépendants sont rééligibles.

Art. 19. Conflit d'intérêts.

19.1 Aucun contrat ou autre opération entre la Société et toute autre société ou entreprise ne seront affectés ou annulés du fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou dirigeants de la Société ont un intérêt dans, ou du fait qu'ils sont administrateurs, collaborateurs, dirigeants ou employés de cette autre société ou entreprise, à condition que le paragraphe 19.3 soit respecté.

19.2 Tout Administrateur ou dirigeant de la Société qui agit comme administrateur, dirigeant ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société doit contracter ou autrement s'engager en affaires ne doit pas, seulement du fait de cette affiliation avec cette autre société ou entité, être empêché de considérer et de voter ou d'agir sur toutes matières en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

19.3 Dans le cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt opposé dans une opération de la Société, cet Administrateur doit informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et ne doit pas considérer ou voter sur une telle opération, et cette opération, et l'intérêt de l'Administrateur y relatif doit être mentionné à la suivante assemblée générale des actionnaires de la Société.

19.4 Par dérogation au précédent paragraphe, lorsque la société comprend un Administrateur Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

19.5 Les dispositions des paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux décisions du Conseil d'Administration concernant des opérations courantes conclues à des conditions normales.

Art. 20. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

20.1 La Société peut comporter un Actionnaire Unique lors de sa constitution ou par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire Unique n'entraînent pas la dissolution de la Société.

20.2 S'il y a seulement un actionnaire unique, cet Actionnaire Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

20.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

20.4 Toute assemblée générale sera convoquée par des convocations envoyées à chaque actionnaire nominatif conformément à la loi de 1915. Elle doit être convoquée suite à la demande d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société pourront demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale d'actionnaires. Cette demande devra être envoyée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date de l'assemblée.

20.5 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax, e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

20.6 Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou une abstention. Les formulaires de vote qui ne mentionneront ni un vote en faveur, ni un vote en défaveur d'une résolution, ni une abstention, seront nuls. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois jours avant la réunion de l'assemblée générale à laquelle ils ont trait.

20.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens de communication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

20.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

20.9 Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications proposées des Statuts. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une deuxième assemblée pourra être convoquée, dans la forme prescrite par les Statuts et la loi. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelle que soit la proportion du capital social représentée. Aux deux assemblées, les résolutions, afin d'être adoptées, devront être adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des actionnaires présents ou représentés.

20.10 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés ou réduits que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

Art. 21. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations convoquant l'assemblée à Luxembourg le 31 octobre de chaque année à 14 heures. Dans le cas où ce jour serait un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendrait le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande de tous actionnaires représentant ensemble dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Art. 23. Voix. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire pourra agir lors de toute assemblée générale, même l'assemblée générale annuelle des actionnaires, en désignant par écrit une autre personne en tant que mandataire.

Art. 24. Année sociale.

24.1 L'année sociale commence chaque année le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

24.2 Le Conseil d'Administration devra établir le bilan et le compte de profits et pertes. Il devra soumettre ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises agréé indépendant qui établiront un rapport contenant des commentaires sur ces documents.

Art. 25. Répartition des bénéfices.

25.1 Chaque année, cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices devront être attribuées à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale aura atteint au moins un dixième (1/10e) du capital social de la Société.

25.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices.

25.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 26. Dissolution, Liquidation.

26.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts ou par une décision de l'Actionnaire Unique.

26.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires.

26.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Art. 27. Loi applicable. Toutes les questions non régies par les présents Statuts seront déterminées en conformité avec la Loi de 1915 ainsi que la Loi Titrisation.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2016.

Souscription et libération

Toutes les trois cent soixante-quinze (375) actions représentant le capital ont été entièrement souscrites par PRUDENT GLOBAL ADVISERS LLC, prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente-sept mille cinq cents U.S. Dollars (37.500,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sera mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ deux mille trois cent cinquante euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions d'Administrateurs:

- Monsieur Dennis KLEMMING (Président), né le 7 avril 1962 à Stockholm, Suède, demeurant professionnellement au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Giovanni CATALDI, né le 20 avril 1974 à Sao Paulo, Brésil, demeurant professionnellement au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Alfred A. NEIMKE, né le 28 juin 1958 à Vallendar, Allemagne, demeurant professionnellement au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Jonathan BURGER, né le 7 septembre 1979 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les Administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2020 pour approuver les comptes au 30 juin 2020.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. BURGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 janvier 2016. 2LAC/2016/202. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050660/638.

(160009821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

PLT VII Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 203.068.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth day of the month of January.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Providence Equity Partners VII-A L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Island and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership in the Cayman Islands under number MC-47863 and, acting through its general partner Providence Equity GP VII International L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-48094, acting in turn through its general partner Providence Equity Partners VII International Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-255111 and

- Providence VII Global Holdings L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Island and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership in the Cayman Islands under number MC-59825 and, acting through its general partner Providence Equity GP VII International L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-48094, acting in turn through its general partner Providence Equity Partners VII International Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-255111 (collectively referred to as the “Shareholders”),

All here represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to two proxies dated 7 January 2016, which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company PLT VII Holdco S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “PLT VII Holdco S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities’ benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of

shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2016.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscribers	Number of shares	Subscription price (EUR)
Providence VII Global Holdings L.P., prenamed	5,814	EUR 5,814.-
Providence Equity Partners VIIA L.P., prenamed	6,686	EUR 6,686.-
Total	<u>12,500</u>	<u>EUR 12,500.-</u>

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euro (€ 1,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office of the Company is fixed at 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- Mr George Richard COBLEIGH, manager, with professional address at 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, United States of America, born on 4 December 1962, in Connecticut, United States of America;

- Mr Michael Robert KIDD, manager, with professional address at 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, born on 16 April 1960, in Basingstoke, United Kingdom;

- Mr Sinisa KRNIC, manager, with professional address at 28, St George Street, London, W1S 2FA, United Kingdom, born on 10 January 1973 in Gijon, Spain; and

- Mr Claude LARBIÈRE, Finance Director, with professional address at 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, born on 24 October 1963 in Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le douzième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Providence Equity Partners VII-A L.P., un limited partnership constitué en vertu des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Ile Cayman et immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Cayman sous le numéro MC-47863 et, agissant à travers son general partner Providence Equity GP VII International L.P., un limited partnership constitué en vertu des lois des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-48094, agissant à son tour à travers son general partner Providence Equity Partners VII International Ltd, une société constituée en vertu des lois des Iles Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-255111 et

- Providence VII Global Holdings L.P., un limited partnership constitué en vertu des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Ile Cayman et immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Cayman sous le numéro MC-59825 et, agissant à travers son general partner Providence Equity GP VII International L.P., un limited partnership constitué en vertu des lois des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-48094, agissant à son tour à travers son general partner Providence Equity Partners VII International Ltd, une société constituée en vertu des lois des Iles Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-255111 (ensemble désignés les «Associés»),

Toutes ici représentées par Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de deux procurations en date du 7 janvier 2016, qui seront enregistrées ensemble avec le présent acte.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée PLT Holdco VII S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "PLT VII Holdco S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants,

y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants quelconques, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une

majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)
Providence VII Global Holdings L.P., préqualifiée	5.814	EUR 5.814,-
Providence Equity Partners VII-A L.P., préqualifiée	6,686	EUR 6,686,-
Total	12,500	12,500.-EUR

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille euros (1.000,-€).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
 - M. George Richard COBLEIGH, gérant, demeurant professionnellement au 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, Etats-Unis d'Amérique, né le 4 décembre 1962, dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique;
 - M. Michael Robert KIDD, gérant, demeurant professionnellement au 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 16 avril 1960, à Basingstocke, Royaume-Uni;
 - M. Sinisa KRNIC, gérant, demeurant professionnellement au 28, St George Street, London, W1S 2FA, Royaume-Uni, né le 10 janvier 1973 à Gijon, Espagne; et
 - M. Claude LARBIERE, directeur financier, demeurant professionnellement au 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1144. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050675/473.

(160009820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

T.T.V. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.123.

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre,

Par devant Maître Henri BECK, notaire résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de TTV Finances S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118123. La Société a été constituée le 17 juillet 2006 en vertu d'un acte de Maître Jean-Paul Hencks, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1859 du 4 octobre 2006. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach du 29 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 233 du 29 janvier 2015.

L'Assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le président nome comme secrétaire Claudine Schoellen, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Peggy Simon, prénommée.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment ensemble le bureau de l'Assemblée.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été formé, le président déclare:

I. Que les actionnaires sont bien présents et que le nombre de leurs actions est renseigné par une liste de présence signée par leurs représentants et par le bureau de l'Assemblée. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varient par le mandataire des parties comparantes, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. Qu'il ressort de la liste de présence que l'entière des actions de la Société est représentée. Les actionnaires de la Société renoncent expressément aux formalités de convocation. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Création de classes d'actions dans le capital de la Société, à savoir (i) les actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et (ii) les actions de préférence (les "Actions de Préférence"), ayant une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200) chacune - conversion des mille deux cent quarante (1.240) actions existantes dans le capital social de la Société en mille deux cent quarante (1.240) Actions Ordinaires;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cents euros (EUR 200), afin de le porter d'un montant de deux cent quarante-huit mille euros (EUR 248.000), à un montant de deux cent quarante-huit mille deux cents euros (EUR 248.200), par l'émission d'une (1) Action de Préférence d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200) et d'une prime d'émission d'un montant de cent huit mille sept cent quarante-neuf euros et soixante-et-un cents (EUR 108.749,61), qui sera intégralement souscrite et libérée par M. Philippe Lamazou;

3. Modification et refonte complète des statuts de la Société (à l'exception de l'objet social, du régime de représentation et de l'exercice social qui resteront inchangés);

4. Catégorisation des administrateurs actuels en administrateurs de catégorie A et en administrateurs de catégorie B; et

5. Divers.

IV. L'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer des classes d'actions dans le capital de la Société, à savoir (i) la classe d'Actions Ordinaires et (ii) la classe d'Actions de Préférence, ayant toute une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200) chacune et de convertir les mille deux cent quarante (1.240) actions existantes dans le capital social de la Société en Actions Ordinaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de deux cents euros (EUR 200), afin de le porter d'un montant actuel de deux cent quarante-huit mille euros (EUR 248.000), à un montant de deux cent quarante-huit mille deux cents euros (EUR 248.200), par l'émission d'une (1) Action de Préférence d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200) et d'une prime d'émission d'un montant de cent huit mille sept cent quarante-neuf euros et soixante-et-un cents (EUR 108.749,61), qui sera intégralement souscrite et libérée par M. Philippe Lamazou, comme suit:

Souscription - paiement

M. Philippe Lamazou, né le 14 mars 1973 à Chalons sur Marne, résidant au 3, rue du Pont de l'Eure, 75020 Paris, déclare (i) souscrire une (1) nouvelle Action de Préférence, d'une valeur nominale de deux cent euros (EUR 200), et (ii) la libérer intégralement par un apport en nature d'une créance d'un montant de cent huit mille neuf cent quarante-neuf euros et soixante-et-un cents (EUR 108.949,61) détenue par M. Philippe Lamazou contre la Société, devant être alloué comme suit:

- deux cents euros (EUR 200) devant être alloués au capital social de la Société; et
- cent huit mille sept cent quarante-neuf euros et soixante-et-un cents (EUR 108.749,61) devant être alloués au compte de réserve "primes d'émission" de la Société attaché aux Actions de Préférence.

En vertu des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, la valeur de l'apport est prouvée par un rapport préparé par RSM Audit Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113621, réviseur d'entreprises agréé, en date du 18 décembre 2015 qui conclue ce qui suit:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser qu'au moment de l'augmentation du capital de T.T.V. FINANCES S.A. la valeur de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur de l'action de la société T.T.V. FINANCES S.A émise en contrepartie, soit une (1) actions avec une valeur nominale de deux cent euros (EUR 200) et d'une prime d'émission pour un montant de cent huit mille sept cent quarante-neuf euros et soixante-et-un cents (EUR 108.749,61)".

Ledit rapport du réviseur d'entreprises, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions adoptées ci-dessus, les associés décident de modifier les statuts de la Société afin de de les mettre en concordance avec les résolutions ci-dessus. Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

"Titre préliminaire - définitions

Les termes suivants avec une lettre majuscule auront la signification suivante:

- "Actionnaire" désigne tout actionnaire de la Société.
- "Actions" désigne les actions émises ou qui seraient émises par la Société (en ce inclus les Actions Ordinaires et les Actions de Préférence).
- "Actions de Préférence" désigne les actions de préférences émises par la Société.
- "Actions Ordinaires" désigne les actions ordinaires émises par la Société.
- "ADP 2 FC" désigne les un millions deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-six (1.287.786) actions de préférence de catégorie 2 émises par Financière Circet et dont les caractéristiques sont définies dans les Statuts FC.
- "Bénéfice Distribuible" désigne le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté s'il y a lieu du report bénéficiaire antérieur.
- "Boni de Liquidation" désigne le produit de la Liquidation disponible après extinction du passif, paiement des frais de Liquidation et remboursement de la valeur nominale des actions et, plus généralement, après tout paiement prioritaire imposé par la loi et les règlements applicables.
- "Contrôle" désigne le fait pour toute personne morale ou physique de détenir, seule ou de concert, le contrôle, directement ou indirectement, d'une société au sens de l'article L. 233-3 I et II du Code de commerce Français. Pour les besoins de la présente définition, un fonds est également réputé contrôlé par sa société de gestion.
- "CM-CIC Capital & Participations" désigne CM-CIC CAPITAL & PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée à associé unique au capital social de 28.500.000 euros, dont le siège social est situé 28, avenue de l'Opéra - 75002 Paris, France, et identifiée sous le numéro 453 386 609 R.C.S. Paris.

- "CM-CIC Investissement" désigne, ensemble CM-CIC INVESTISSEMENT SCR et CM-CIC CAPITAL & PARTICIPATIONS.

- "CM-CIC Investissement SCR" désigne CM-CIC INVESTISSEMENT SCR, société par actions simplifiée au capital social de 881.093.620 euros, dont le siège social est situé 28, avenue de l'Opéra - 75002 Paris, France, et identifiée sous le numéro 317 586 220 R.C.S. Paris.

- "Date de Réalisation" désigne le 29 juillet 2015.

- "Décisions Importantes 1" désigne (i) toute émission, annulation de tous titres ou plus généralement toute opération modifiant la structure capitalistique de la Société, ses fonds propres ou quasi-fonds propres et (ii) toute proposition de distribution de dividendes ou de réserves par la Société,

- "Décisions Importantes 2" désigne (i) toute décision de cession, transfert sous quelque forme que ce soit, de tout ou partie des Titres FC en application des règles de transfert de Titres FC contenues dans le Pacte FC et tout autre accord conclu entre CM CIC Investissement, les Fondateurs et la Société et (ii) la gestion par la Société de tout actif autre que Financière Circet et la constitution de tout nouveau passif.

- "Dette" désigne le montant total des passifs de la Société déduction faite du montant des capitaux propres à la date considérée.

- "Droits sur les Produits" a le sens qui est attribué à ce terme dans les Statuts FC.

- "Entité" désigne toute personne morale de droit privé ou de droit public, société en participation, fonds d'investissement ou autre entité ayant ou non la personnalité morale.

- "Filiale" désigne toute société ou Entité sur laquelle la Société exerce ou viendrait à exercer, directement ou indirectement, le Contrôle.

- "Financière Circet" désigne la société par actions simplifiée de droit français Financière Circet, au capital de 81.057.577 euros, dont le siège social est sis 28, avenue de l'Opéra à Paris (75002) et identifiée sous le numéro 812 347 763 R.C.S. Paris.

- "Fondateur" désigne tout actionnaire de la Société au 31 décembre 2015;

- "Jour Calendaire" désigne un jour calendaire.

- "Liquidation" désigne la liquidation volontaire ou judiciaire de la Société.

- "Pacte" désigne signifie tout pacte d'associés (ou contrat similaire), en lien avec, inter alia, la Société tel qu'il peut y en avoir de temps à autre entre les Actionnaires.

- "Pacte FC" désigne signifie tout pacte d'associés (ou contrat similaire), en lien avec, inter alia, Financière Circet tel qu'il peut y en avoir de temps à autre entre les actionnaires de Financière Circet.

- "Président" désigne le président du conseil d'administration de la Société.

- "Sommes Distribuables" désigne (i) pour chaque exercice social, la quote-part du Bénéfice distribuable que la collectivité des Actionnaires décidera, le cas échéant, d'affecter à la distribution de dividendes ainsi que, le cas échéant, (ii) le montant de toute distribution exceptionnelle (notamment, réserve et boni de fusion) décidée par le conseil d'administration de la Société ou une décision collective des Actionnaires et (iii) le montant du Boni de Liquidation.

- "Statuts FC" désigne les statuts de Financière Circet.

- "Sûreté" désigne toute sûreté, hypothèque, nantissement, privilège, charge, transfert à titre de garantie ou affectation en garantie ou tout droit (autre que ceux résultant d'une loi) de nature à restreindre la libre jouissance, la pleine propriété ou la libre cessibilité d'un actif ou tout droit préférentiel d'un Tiers sur un actif.

- "Tiers" désigne, à la date considérée, toute personne physique ou morale ou Entité autre qu'un Actionnaire.

- "Titres" désigne (i) les actions (en ce inclus les actions de préférence), bons de souscription d'actions ou autres valeurs mobilières d'une société donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, par conversion, échange, remboursement ou exercice d'un bon, à l'attribution d'actions ou autres titres donnant accès à une quotité du capital d'une société (ii) le droit préférentiel de souscription à une augmentation du capital d'une société et (iii) tout droit issu du démembrement des titres visés ci-dessus.

- "Transfert" désigne (y compris sous sa forme verbale "Transférer") tout mode de transmission par un Actionnaire à titre direct ou indirect, notamment par l'interposition de sociétés holdings successives (à l'exception toutefois de ce qui est expressément autorisé, dans le cadre d'une sortie, aux termes de tout Pacte, le cas échéant), de la pleine propriété ou de tout droit démembré (usufruit, nue-propriété) ou détaché, selon le cas, d'un ou de plusieurs Titres (étant précisé que, pour ce qui concerne les valeurs mobilières composées, ne peut être considéré comme un Transfert le détachement lui-même), à titre gratuit ou onéreux et, notamment, la vente, l'échange (à l'exception des échanges résultant de l'absorption ou de la scission de la Société), la donation, l'apport en nature ou l'apport partiel d'actif par un Actionnaire, la fusion d'un Actionnaire et toutes opérations assimilées, la scission d'un Actionnaire, toute opération entraînant une transmission universelle ou à titre universel de patrimoine d'un Actionnaire, l'attribution à titre de distribution d'actifs ou de liquidation, la constitution et la réalisation d'une Sûreté ou garantie, la transmission par décès, la liquidation de communauté entre époux, la vente publique et, de manière générale, tout mode quelconque de transfert des Titres. Sera également considérée comme une transmission, la renonciation par d'un Actionnaire à l'exercice de son droit préférentiel de souscription au profit d'une

personne dénommée (étant entendu, en tant que de besoin, qu'une émission de Titres avec suppression du droit préférentiel de souscription de la Société ne sera pas considérée comme un Transfert).

- "Trésorerie" désigne le montant total des montants créditeurs immédiatement disponibles des comptes bancaires, des avoirs en caisse et des valeurs mobilières de placement réalisables à court terme de la Société à la date considérée.

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "T.T.V. FINANCES S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet:

- La conception, la construction, la mise en service et la maintenance de tous réseaux de:
- Télécommunications,
- Télédistribution,
- Vidéocommunications,
- Télésurveillance,
- Signalisation,
- Energie électrique.
- La commercialisation de tous produits se rapportant à ces prestations et dérivés.
- La sous-traitance de toutes activités se rapportant à l'objet social ou à tous autres objets se rapportant aux travaux publics.
- La réalisation de toutes prestations et assistances administratives, financières, comptables, techniques, commerciales, managériales, organisationnelles et autres, pour le compte de toutes sociétés.
- L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration et la cession de toutes valeurs mobilières, titres de participations dans toutes sociétés y compris les sociétés étrangères, et de tous biens mobiliers.
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à:
 - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus;
 - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités;
 - la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe;
 - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent quarante-huit mille deux cents euros (EUR 248.200) représenté par mille deux cent quarante (1.240) Actions Ordinaires et une (1) Action de Préférence, d'une valeur nominale de deux cents euros (200 EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Le maintien des droits particuliers conférés au titulaire de l'Action de Préférence est assuré, conformément aux dispositions légales pour toute modification juridique susceptible d'affecter ces droits, en particulier:

(i) la décision de l'assemblée générale des Actionnaires de modifier les droits relatifs à l'Action de Préférence est soumise à l'approbation préalable du détenteur de l'Action de Préférence;

(ii) en cas de fusion ou de scission de la Société, les Actions de Préférence pourront être échangées contre des actions des sociétés bénéficiaires du transfert de patrimoine comportant des droits particuliers équivalents ou selon une parité d'échange spécifique tenant compte des droits particuliers abandonnés, et, en l'absence d'échange contre des actions conférant des droits particuliers équivalents, la fusion ou la scission soumise à l'approbation préalable du détenteur de l'Action de Préférence.

En cas de réduction du capital motivée par des pertes et réalisée par la diminution du montant nominal ou du nombre d'Actions de Préférence composant le capital de la Société, les droits du titulaire de l'Action de Préférence seront réduits en conséquence, comme s'il les avaient exercés avant la date à laquelle la réduction de capital est devenue définitive.

En cas de réduction de capital non motivée par des pertes, les droits du titulaire de l'Action de Préférence ne seront pas affectés.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout Actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Transferts de Titres de la Société. Tout Transfert de Titres de la Société devra se réaliser en confirmé avec les dispositions du tout Pacte, le cas échéant.

III. Assemblées générales des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire unique

Art. 8. L'assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un Actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'Actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le premier jeudi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des Actionnaires, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des Actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Les Décisions Importantes 1 seront adoptées en conformité avec les conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi et incluant le vote positif de la majorité en nombre des Fondateurs.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des Actionnaires.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les Actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un Actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout Actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration.

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un Actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des Actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un Actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un Actionnaire.

Les Administrateurs seront divisés en deux catégories distinctes, respectivement dénommées "Administrateur de Catégorie A" et "Administrateur de Catégorie B».

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des Actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 11. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des Actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des Actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration, incluant au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B.

Sous réserve des dispositions du paragraphe qui suit, les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, à la condition qu'au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B approuvent ces décisions. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration n'aura pas de voix prépondérante.

Aucune des Décisions Importantes 2 (ni aucune mesure conduisant en pratique aux mêmes conséquences que celles résultant de l'une de ces décisions) ne pourra être prise sans l'accord préalable du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B, ou bien par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, dans les limites de ces pouvoirs.

V. Surveillance de la Société.

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaire.

L'assemblée générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan.

Art. 16. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des Actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net, sous réserve des dispositions de l'article 18.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi, sous réserve des dispositions de l'article 18.

Art. 18. L'Action de Préférence donne droit à son titulaire à un montant prioritaire dans les distributions des Sommes Distribuables.

En conséquence, les Sommes Distribuables sont réparties entre les titulaires d'Actions selon les modalités et l'ordre de priorité suivant:

1) premièrement:

Distribution au titulaire de l'Action de Préférence d'un montant égal au Droit sur les Produits perçu par la Société au titre de la détention d'ADP2 FC (le "Dividende ADP"), étant précisé que le montant distribué sera, le cas échéant diminué de la quote-part d'impôt sur les sociétés due par la Société au titre de la perception du montant concerné versé par Financière Circet.

2) deuxièmement:

Répartition du solde des Sommes Distribuables entre les titulaires d'Actions.

VII. Liquidation.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations, sous réserve des dispositions de l'article 18.

VIII. Modification des statuts.

Art. 20. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi."

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la même date qu'en tête des présentes.

Après lecture du procès-verbal, le président le signe en original, ainsi que les autres membres du bureau avec le mandataire des actionnaires.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: GAC/2016/77. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050768/384.

(160008785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Netza 2 S.A., Société Anonyme,
(anc. Herald International Participations S.A.).**

Siège social: L-1263 Luxembourg, 1, rue Aristide Briand.

R.C.S. Luxembourg B 115.544.

L'an deux mil quinze, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Cédric BAUER, né le 7 novembre 1973 à Paris 8e, demeurant au 1, Rue Aristide Briand, L-1263 Luxembourg, ici représentée par Madame Claudia Schweich, comptable, demeurant professionnellement au 1, rue Aristide Briand, L-1263 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que Monsieur Cédric BAUER, précité est l'associé unique (l' «Associé Unique») de la société à anonyme de droit luxembourgeois Herald International Participations S.A., avec siège social au 59, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 115.544, constituée suivant acte notarié reçu en date du 7 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1216 du 22 juin 2006, (la "Société").

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 40.000,- (quarante mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 40,- (quarante euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

3- que l'agenda est conçu comme suit:

1) Extension de l'objet social et par conséquent modification de l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante: "Art. 2 La Société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gestion et la mise en valeur de ses immeubles au Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger, pour elle-même ou pour le compte de tiers, la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille, le conseil, la gestion, l'acquisition et toutes autres activités relatives notamment, mais non exclusivement, au conseil en matière immobilière, aux transactions immobilières, à la conclusion de baux et à l'entretien de tous biens immobiliers construits ou non, ainsi qu'à l'acquisition, à la détention et à la gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

La Société a également pour objet la prestation de services liée, directement ou indirectement, à la gestion de biens immobiliers, et notamment l'assistance en matière administrative, comptable, commerciale, financière au profit de toute société ou entité de son groupe.

La Société peut participer, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de prise de contrôle majoritaire ou minoritaire, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, ainsi que l'acquisition et la prise à bail de tous immeubles nécessaires ou utiles à la réalisation du présent objet.

La Société peut, par tous moyens, directs ou indirects, prendre un intérêt par voie d'apport en numéraire ou autre, de fusion, de souscription, de création de sociétés nouvelles, de participation, d'acquisition de titres ou droits sociaux, d'intervention financière, de consentir tous prêts, garantir, ou assister autrement dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, au Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet social serait identique, analogue ou connexe au sien, ou de nature à favoriser le développement de son objet social ainsi que dans les sociétés dans lesquelles elle détient une participation

directe ou indirecte, les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou des sociétés qui détiennent une participation directe ou indirecte dans une société dans laquelle la Société détient également une participation directe ou indirecte.

Plus généralement, la Société a pour objet toute opération de nature commerciale, financière, mobilière ou immobilière, et de détention de participations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, ou à tout objet similaire ou connexe, ou de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Société peut encore s'intéresser par voie de financement de participation ou de toute autre manière à toute entreprise, tant luxembourgeoise qu'étrangère, ayant une activité similaire ou connexe à celle de la société»

2) Instauration d'un capital autorisé permettant au conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique de cette dernière selon les cas, à prendre à la majorité des deux tiers la décision d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à EUR 6.000.000, sans faculté toutefois de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

3) Modification en conséquence de l'article 3 des statuts de la Société et aux fins de préciser que les actions de la société peuvent également être sous forme nominative, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,-EUR), divisé en mille actions de quarante euros (40,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'administration») ou l'administrateur unique de cette dernière selon les cas, est autorisé à prendre à la majorité des deux tiers la décision d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000) à six millions d'euros (EUR 6.000.000), par la création et l'émission de cent quarante-neuf mille (149.000) actions d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le Conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission d'actions dans le cadre de la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social.

De plus, le Conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.»

4) Modification de l'article 4 et du deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui se liront comme suit:

« **Art. 4.** La Société peut être gérée par un administrateur unique aussi longtemps qu'elle n'a qu'un actionnaire. Si la Société a plusieurs actionnaires, (ou si une assemblée générale des actionnaires a constaté l'existence de plus d'un actionnaire) la Société sera gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par décision des actionnaires pour une période de six (6) ans maximum renouvelable et resteront en fonction jusqu'à leur remplacement.

En cas de vacance(s) au conseil d'administration pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent nommer un ou plusieurs successeurs pour pallier à ces vacances, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Dans un tel cas, et pour éviter tout doute, le conseil d'administration peut se réunir et prendre des décisions et exercer tous ses pouvoirs sans limitation de la même manière que si le conseil d'administration était composé uniquement d'administrateurs nommés par décision de l'assemblée générale des actionnaires.»

Art. 5. § 2. «Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix, excepté le quorum prévu à l'article 3 troisième paragraphe des statuts.»

5) Changement de la dénomination de la Société en "Netza 2 S.A." et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

6) Transfert du siège de la Société pour le passer du 59, route de Luxembourg, L-4761 Pétange au 1, rue Aristide Briand, L-1263 Luxembourg et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

7) Démission de M. John Jones, M. Pascal Wagner et Mme Myriam Mathieu de leur mandat d'administrateurs.

8) Nomination de M. Cédric Bauer, M. Robert Cintura et Mme Claudia Schweich en tant qu'administrateurs.

9) Démission de Société de Gestion Internationale S.à r.l., ayant son siège social au L-4735 Pétange, 81 rue J.B. Gillardin de son mandat de commissaire aux comptes.

10) Nomination Pyxis S.A., ayant son siège social au 18, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

11) Divers.

Ensuite, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'étendre les activités de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 de ses statuts (objet social), pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gestion et la mise en valeur de ses immeubles au Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger, pour elle-même ou pour le compte de tiers, la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille, le conseil, la gestion, l'acquisition et toutes autres activités relatives notamment, mais non exclusivement, au conseil en matière immobilière, aux transactions immobilières, à la conclusion de baux et à l'entretien de tous biens immobiliers construits ou non, ainsi qu'à l'acquisition, à la détention et à la gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

La société a également pour objet la prestation de services liée, directement ou indirectement, à la gestion de biens immobiliers, et notamment l'assistance en matière administrative, comptable, commerciale, financière au profit de toute société ou entité de son groupe.

La société peut participer, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de prise de contrôle majoritaire ou minoritaire, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, ainsi que l'acquisition et la prise à bail de tous immeubles nécessaires ou utiles à la réalisation du présent objet.

La société peut, par tous moyens, directs ou indirects, prendre un intérêt par voie d'apport en numéraire ou autre, de fusion, de souscription, de création de sociétés nouvelles, de participation, d'acquisition de titres ou droits sociaux, d'intervention financière, de consentir tous prêts, garantir, ou assister autrement dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, au Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet social serait identique, analogue ou connexe au sien, ou de nature à favoriser le développement de son objet social ainsi que dans les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société ou des sociétés qui détiennent une participation directe ou indirecte dans une société dans laquelle la Société détient également une participation directe ou indirecte.

Plus généralement, la société a pour objet toute opération de nature commerciale, financière, mobilière ou immobilière, et de détention de participations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, ou à tout objet similaire ou connexe, ou de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société peut encore s'intéresser par voie de financement de participation ou de toute autre manière à toute entreprise, tant luxembourgeoise qu'étrangère, ayant une activité similaire ou connexe à celle de la société.»

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'instaurer un capital autorisé permettant au conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique de cette dernière selon les cas, à prendre à la majorité des deux tiers la décision d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à EUR 6.000.000, sans faculté toutefois de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

Troisième résolution:

Afin de refléter la résolution précédente et aux fins de préciser que les actions de la société peuvent également être sous forme nominative, l'associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,-EUR), divisé en mille actions de quarante euros (40,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration de la société (le «Conseil d'administration») ou l'administrateur unique de cette dernière selon les cas, est autorisé à prendre à la majorité des deux tiers la décision d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000) à six millions d'euros (EUR 6.000.000), par la création et l'émission de cent quarante-neuf mille (149.000) actions d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission d'actions dans le cadre de la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.»

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 et le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui se liront comme suit:

« **Art. 4.** La société peut être gérée par un administrateur unique aussi longtemps qu'elle n'a qu'un actionnaire. Si la Société a plusieurs actionnaires, (ou si une assemblée générale des actionnaires a constaté l'existence de plus d'un actionnaire) la société sera gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par décision des actionnaires pour une période de six (6) ans maximum renouvelable et resteront en fonction jusqu'à leur remplacement.

En cas de vacance(s) au conseil d'administration pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent nommer un ou plusieurs successeurs pour pallier à ces vacances, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Dans un tel cas, et pour éviter tout doute, le conseil d'administration peut se réunir et prendre des décisions et exercer tous ses pouvoirs sans limitation de la même manière que si le conseil d'administration était composé uniquement d'administrateurs nommés par décision de l'assemblée générale des actionnaires.»

Art. 5. § 2. «Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix, excepté le quorum prévu à l'article 3 troisième paragraphe des statuts.»

Cinquième et sixième résolutions:

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en Netza 2 S.A.

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 59, route de Luxembourg, L-4761 Pétange au 1, rue Aristide Briand, L-1263 Luxembourg.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Netza 2 S.A.

Cette société aura son siège dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée des actionnaires. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.

La durée est illimitée.

La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension de droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires.»

Septième résolution:

L'Associé Unique accepte les démissions de Monsieur John Jones, Monsieur Pascal Wagner et Madame Myriam Mathieu de leur mandat d'Administrateurs avec effet immédiat et leur donne pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Cédric BAUER, né le 7 novembre 1973 à Paris 8e, demeurant au 1, Rue Aristide Briand, L-1263 Luxembourg,
- Monsieur Robert CINTURA, né le 11 mars 1963 à Lisieux, demeurant au 1, Rue Aristide Briand, L-1263 Luxembourg,
- Madame Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979 à Arlon, demeurant professionnellement au 1, Rue Aristide Briand, L-1263 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2015.

Neuvième et dixième résolutions:

L'Associé Unique accepte la démission du commissaire aux comptes, Société de Gestion Internationale S.à r.l., avec effet immédiat et lui donne pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Associé Unique décide de nommer Pyxis S.A., ayant son siège social au 18, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 75177 en tant que commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2015.

Pouvoirs

La personne comparante donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent euros (EUR 1.200).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu la personne comparante es qualité qu'elle agit attentive au fait qu'avant toute activité commerciale présentement étendue de la Société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la personne comparante es qualité qu'elle agit.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à la personne comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Claudia Schweich, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 21 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 40973. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051297/253.

(160010132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Memora 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 161.411.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2016064619/11.

(160026422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Health Valley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 166.343.

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth day of December.

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the sole member of HEALTH VALLEY S.à r.l., herein referred to as the “Company”, a limited liability company existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 166343, incorporated on 29 March 2006 under the Portuguese law, having adopted the Luxembourg nationality on 29 December 2011 pursuant to a deed drawn up by Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”, number 615 of 8 March 2012.

The meeting is opened under the chairmanship of Mrs Gentiane PREAUX, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Sonia BOULARD, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Suet Sum WONG, lawyer, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, the seat of administrative and effective management of the Company from 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg to 11, Rua Alferes Veiga Pestana, 1° Esquerdo, 9050-079 Funchal, Madeira, and adoption of the Portuguese nationality as well as the status of a Portuguese unipersonal company.

2. Approval of an interim balance sheet.

3. Resignation of the sole manager and discharge for the accomplishment of his mandate.

4. Appointment of a new representative.

5. Complete restatement of the by-laws in order to adapt them to the Portuguese law, said restatement including the change of the Company denomination into “HEALTH VALLEY, UNIPERSONAL SOCIETY LDA” and an amendment of its purposes in order to read as follows in English:

“The company has the object: 1. Provision of accounting and economic services. 2. Technical assistance to consultancy regarding the creation, development, expansion and modernization of industrial and commercial companies, and to services at international level. 3. Import and export of any types of goods, as well as, activity in commission offices, consignments and commercial agencies of these goods. 4. Promotion, marketing and market assessment. 5. Management of own securities portfolio. 6. Purchase of immovable property for resale. 7. Purchase, sale and any other type of exploitation of registered trademarks, patents and copyrights.”

6. Powers to be granted.

7. Striking off the Company in Luxembourg on the basis of the evidence of its registration in the Commercial Registry of the Madeira Free Trade Zone (herein referred to as “Registo Comercial da Zona Franca da Madeira”).

8. Decision to submit points 1 to 7 above to the resolute condition of the registration failure of the Company with the “Registo Comercial da Zona Franca da Madeira”.

II. The name of the sole member, the number of his corporate units and the name of his proxy are shown on an attendance list. Said attendance list and the power of attorney of the represented sole member, signed by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. It appears from said attendance list that the 2 (two) corporate units with a nominal value of EUR 6,250 (six thousand two hundred fifty Euros) each, representing the whole subscribed capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) are duly represented at the meeting.

IV. The chairman states that no other security has been issued by the Company, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer with effect as from today the registered office, the seat of administrative and effective management of the Company from 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg to 11, Rua Alferes Veiga Pestana,

1° Esquerdo, 9050-079 Funchal, Madeira, and to adopt the Portuguese nationality as well as the status of a Portuguese unipersonal company, without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity.

The meeting states that this resolution is taken in compliance with article 199 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The meeting also states that no bond has been issued by the Company and consequently no agreement of the bondholders is required in relation with the expected changes.

Second resolution

The meeting decides to approve an interim balance sheet of the Company as at 30 December 2015 established by the sole manager of the Company.

A copy of said interim balance sheet, after having been signed “ne varietur” by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered with it.

Third resolution

The meeting acknowledges and accepts the resignation of the sole manager of the Company, and decides to grant him full discharge for the accomplishment of his mandate.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint as new sole manager of the Company Mr António Miguel SENÉ LEITÃO TEIXEIRA JARDIM, born on 22 November 1968 in S. Pedro, Funchal, Madeira, Portugal, with professional address at 11, Rua Alferes Veiga Pestana, 1° Esquerdo, 9050-079 Funchal, Madeira, Portugal.

Fifth resolution

The meeting decides to fully restate the by-laws of the Company in order to adapt them to the Portuguese Law, said restatement including the change of the Company denomination into “HEALTH VALLEY, UNIPERSONAL SOCIETY LDA” and an amendment of its purposes in order to read as follows in English:

“The company has the object: 1. Provision of accounting and economic services. 2. Technical assistance to consultancy regarding the creation, development, expansion and modernization of industrial and commercial companies, and to services at international level. 3. Import and export of any types of goods, as well as, activity in commission offices, consignments and commercial agencies of these goods. 4. Promotion, marketing and market assessment. 5. Management of own securities portfolio. 6. Purchase of immovable property for resale. 7. Purchase, sale and any other type of exploitation of registered trademarks, patents and copyrights.”.

A copy of the by-laws in English, adapted to the Portuguese Law, will remain annexed to the present deed to be registered with it.

All formalities provided for by the Portuguese Law shall be accomplished in Madeira in order to have said new Articles adopted or amended.

Sixth resolution

The meeting decides to grant all powers to Mr António Miguel SENÉ LEITÃO TEIXEIRA JARDIM, born on 22 November 1968 in S. Pedro, Funchal, Madeira, Portugal, with professional address at 11, Rua Alferes Veiga Pestana, 1° Esquerdo, 9050-079 Funchal, Madeira, Portugal, acting individually with power of substitution, in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Madeira.

Seventh resolution

The meeting decides to grant all powers to any holder of a certified true copy of the present deed, acting individually, in order to carry out the striking off the Company in Luxembourg on the basis of the evidence of the registration with the “Registo Comercial da Zona Franca da Madeira”.

Eighth resolution

The meeting decides to submit all the resolutions taken above to the resolute condition of the registration failure of the Company with the “Registo Comercial da Zona Franca da Madeira”.

There being no further business, the meeting is thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the french version of the preceding text:

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de HEALTH VALLEY S.à r.l., ci-après la «Société», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 166343, constituée le 29 mars 2006 sous le droit portugais, ayant adopté la nationalité luxembourgeoise en date du 29 décembre 2011 suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 615 du 8 mars 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la Société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 11, Rua Alferes Veiga Pestana, 1° Esquerdo, 9050-079 Funchal, Madère, et adoption de la nationalité portugaise et du statut d'une société unipersonnelle de droit portugais.

2. Approbation d'une situation comptable intérimaire.

3. Démission du gérant unique et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat.

4. Nomination d'un nouveau représentant.

5. Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation portugaise, cette refonte comprenant le changement de dénomination de la Société en «HEALTH VALLEY, UNIPERSONAL SOCIETY LDA» et une modification de son objet social dans les termes suivants en langue anglaise:

«The company has the object: 1. Provision of accounting and economic services. 2. Technical assistance to consultancy regarding the creation, development, expansion and modernization of industrial and commercial companies, and to services at international level. 3. Import and export of any types of goods, as well as, activity in commission offices, consignments and commercial agencies of these goods. 4. Promotion, marketing and market assessment. 5. Management of own securities portfolio. 6. Purchase of immovable property for resale. 7. Purchase, sale and any other type of exploitation of registered trademarks, patents and copyrights.»

6. Délégation de pouvoirs.

7. Radiation de la Société à Luxembourg sur base d'une preuve de son inscription auprès du Registre de Commerce de la zone franche de Madère (ci-après dénommé «Registo Comercial da Zona Franca da Madeira»).

8. Décision de soumettre les points 1 à 7 ci-dessus à la condition résolutoire de l'échec de l'inscription de la Société auprès du «Registo Comercial da Zona Franca da Madeira».

II. Le nom de l'associé unique, le nombre de parts sociales qu'il détient et le nom de son mandataire sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration de l'associé unique représenté, signées par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que les 2 (deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 6.250 (six mille deux cent cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) sont dûment représentées à l'assemblée.

IV. La présidente constate qu'aucun autre titre n'a été émis par la Société, de sorte que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer à compter de ce jour le siège social statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la Société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 11, Rua Alferes Veiga Pestana, 1° Esquerdo, 9050-079 Funchal, Madère, et de lui faire adopter la nationalité portugaise et le statut d'une société unipersonnelle de droit portugais, sans toutefois que ce changement de nationalité et ce transfert de siège ne donnent lieu, légalement et fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

L'assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

L'assemblée constate en outre qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la Société arrêtée à la date du 30 décembre 2015, telle qu'elle a été établie par le gérant unique.

Une copie de ladite situation comptable intérimaire signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de et accepte la démission du gérant unique de la Société et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau gérant unique de la Société Monsieur António Miguel SENE LEITÃO TEIXEIRA JARDIM, né le 22 novembre 1968 à S. Pedro, Funchal, Madère, Portugal, demeurant professionnellement au 11, Rua Alferes Veiga Pestana, 1° Esquerdo, 9050-079 Funchal, Madère, Portugal.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation portugaise, cette refonte comprenant le changement de dénomination de la Société en «HEALTH VALLEY, UNIPERSONAL SOCIETY LDA» et une modification de son objet social pour lui donner la teneur suivante en langue anglaise:

«The company has the object: 1. Provision of accounting and economic services. 2. Technical assistance to consultancy regarding the creation, development, expansion and modernization of industrial and commercial companies, and to services at international level. 3. Import and export of any types of goods, as well as, activity in commission offices, consignments and commercial agencies of these goods. 4. Promotion, marketing and market assessment. 5. Management of own securities portfolio. 6. Purchase of immovable property for resale. 7. Purchase, sale and any other type of exploitation of registered trademarks, patents and copyrights.»

Une copie des statuts en langue anglaise, conformes à la législation portugaise, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Il est entendu que les formalités prévues par la loi portugaise en vue de faire adopter ou éventuellement modifier ces nouveaux statuts devront être accomplies à Madère.

Sixième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs à Monsieur António Miguel SENE LEITÃO TEIXEIRA JARDIM, né le 22 novembre 1968 à S. Pedro, Funchal, Madère, Portugal, demeurant professionnellement au 11, Rua Alferes Veiga Pestana, 1° Esquerdo, 9050-079 Funchal, Madère, Portugal, agissant individuellement avec pouvoir de substitution, en vue d'accomplir toutes les formalités relatives à l'inscription de la Société à Madère.

Septième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte, agissant individuellement, à l'effet de radier l'inscription de la Société à Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société auprès du «Registo Comercial da Zona Franca da Madeira».

Huitième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire de l'échec de l'inscription de la Société auprès du «Registo Comercial da Zona Franca da Madeira».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. PREAUX, S. BOULARD, S.S. WONG, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 décembre 2015. Relation: ILAC/2015/42558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016051293/227.

(160009461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

**Retinne23 S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Melbilux S.A. SPF).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 20, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 184.156.

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires l'"Assemblée" de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "MELBILUX S.A. SPF", établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 20, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 184156, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 833 du 1^{er} avril 2014,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue.

La Présidente désigne Madame Anais DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification du registre des actionnaires et pouvoir et autorité donnée à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, afin de mettre à jour le registre des actionnaires, suit à un acte de donation, reçu par Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 2015;

2. Abandon, avec effet immédiat, du régime fiscal sur les sociétés anonymes régies par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et transformation de la Société en société de participation financière pleinement imposable ("SOPARFI") et modification subséquente de l'objet social et de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

3. Changement de la dénomination sociale en "Retinne23 S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts;

4. Modification de l'article 19 des statuts; et

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que toutes les deux cents (200) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et les cent (100) actions préférentielles obligatoirement rachetables (les "MRPS" et avec la Actions Ordinaires, les "Actions") sont présentes ou représentées et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que suite à un acte de donation reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 décembre 2015, numéro 1953/2015 de son répertoire, les deux cents (200) Actions Ordinaires et les cent (100) MRPS sont actuellement détenues comme suit:

Actionnaires	Actions Ordinaires	MRPS
1) Monsieur Pierre Albert MELIN, 50 25 dirigeant de sociétés, demeurant à B-4621 Retinne, 23, rue Fernand Chèvremont	50	25
2) Madame Marie-Josée Georgette BILLEN, retraitée, demeurant à B-4621 Retinne, 23, rue Fernand Chèvremont	50	25
3) Monsieur Yves MELIN, avocat, demeurant B-4000 Liège, 13, avenue des Ormes	50	25
4) Monsieur Didier MELIN, gérant de sociétés, demeurant B-1320 Tourinnes-La-Grosse, 13, rue de la Teinturerie	50	25
Total:	200	100

L'Assemblée décide de modifier subséquemment le registre des actionnaires et octroie pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, afin de mettre à jour ledit registre, afin de refléter ce qui précède.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide:

(i) d'abandonner, avec effet immédiat, le régime fiscal sur les sociétés anonymes régies par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

(ii) de transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable ("SOPARFI"); et

(iii) de modifier subséquemment l'objet social de la Société et de donner dorénavant à l'article 3 des Statuts la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 2) de l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "Retinne23 S.A." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de “Retinne23 S.A.”, (la “Société”), régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).”

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 19 des Statuts comme suit:

“ **Art. 19.** Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi.”

Cinquième résolution

Suite à la transformation de la Société en “société de participation financière”, l'Assemblée décide de supprimer le TITRE I des Statuts et de renuméroter subséquemment les autres titres, de sorte à ce que les TITRES II à X deviennent les TITRES I à IX.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, A. DEYGLUN, C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22778. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051459/119.

(160010063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Fachmaart Robert Steinhäuser, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 29.444.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2015 a renouvelé:

- Monsieur Fernand Steinhäuser, administrateur de société, né le 14 décembre 1943 à Luxembourg, demeurant à L-1845 Luxembourg, 17A, Boulevard Grande-Duchesse J-Charlotte, dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020;

- Monsieur Paul Steinhäuser, administrateur de société, né le 19 septembre 1947 à Luxembourg, demeurant à L-5692 Elvange, 16 rue Nicolas Brücher, dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020;

- Monsieur Jean Steinhäuser, administrateur de société, né le 29 décembre 1949 à Luxembourg, demeurant à L-2241 Luxembourg, 30 rue Tony Neuman, dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020;

- Monsieur Jean-Marie Prosperi, directeur, né le 17 septembre 1963 à Luxembourg, demeurant à L-6725 Grevenmacher, 38 rue du Stade, dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020;

- la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, ayant son siège social à L-2529 Howald, 37 rue des Scillas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 29.501, dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2016058678/23.

(160018587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

NFI Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 112.899.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 20 novembre 2015 a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020 en remplacement de Monsieur Etienne Lardet, démissionnaire:

- Monsieur Joakim Lindström-Formicola, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

- Madame Julie Gouveia, demeurant professionnellement Charter Place (1st Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé de renouveler, avec effet immédiat, les mandats des personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

- Monsieur Dimitris Tsivos, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

Dès lors, le conseil de surveillance de la Société est composé de la manière suivante:

- Monsieur Antonis Tzanetis

- Monsieur Dimitris Tsivos

- Monsieur Joakim Lindström-Formicola

- Madame Julie Gouveia

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NFI Luxco S.C.A.

Référence de publication: 2016058953/27.

(160018801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Nanna II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.889.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 8 décembre 2015 a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020 en remplacement de Messieurs Michiel Kramer, Heiko Dimmerling et de Madame Eloise Kaunan, démissionnaires:

- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

- Monsieur Dimitris Tsivos, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

- Monsieur Joakim Lindström-Formicola, demeurant professionnellement 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

- Madame Julie Gouveia, demeurant professionnellement Charter Place (1st Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL.

Dès lors, le conseil de surveillance de la Société est composé de la manière suivante:

Monsieur Antonis Tzanetis

Monsieur Dimitris Tsivos

Monsieur Joakim Lindström-Formicola

Madame Julie Gouveia

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nanna II S.C.A.

Référence de publication: 2016058941/25.

(160019227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.
